



**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RA-301-01-2018  
SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

Avis public est donné qu'un projet de règlement sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux a été présenté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 janvier 2018 en vue de son adoption lors de la prochaine séance ordinaire du conseil prévue le 13 février 2018 à 19h00, à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge.

Le présent règlement s'applique à tout membre du conseil et il y énonce notamment :

- Les principales valeurs de la Municipalité et de ses organismes en matière d'éthique, lesquelles doivent guider toute personne à qui elles s'appliquent dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;
- Les règles de conduite concernant, notamment :
  1. les situations de conflits d'intérêt à éviter;
  2. l'utilisation des ressources de la municipalité;
  3. l'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels;
  4. les règles d'après mandat;
  5. les abus de confiance et la malversation;
- Le traitement des lobbyistes;
- Les agissements interdits lors d'activités de financement politique;
- Les mécanismes de contrôle et l'imposition de sanctions

Le projet de règlement sur l'éthique et la déontologie peut être consulté au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

---

**PUBLIC NOTICE**

TO ALL THOSE WHO ARE INTERESTED

Public notice is given that a By-law project **on ethic and deontology** of municipal officers was presented at the special council session held on January 23th, 2018, for adoption at the next regular council session scheduled for February 13, 2018, at 7h00 pm at the City Hall of Grenville-sur-la-Rouge.

This by-law applies to any member of the council and it sets out especially:

- The core values of the municipality and his organizations concerning ethic, which should guide any person to whom it applies in assessing rules ethical which are applicable;
- The rules of conduct, including:
  1. the situations of conflicts of interest to avoid;
  2. the use of the resources of the municipality;
  3. the use or disclosure of confidential information;
  4. the post-mandate rules;
  5. breach of trust and wrongdoing.
- Treatment of lobbyists;
- The actions prohibited during political fundraising activities;
- The control mechanisms and the imposition of sanctions.

The By-Law project on ethics and deontology can be consulted at the municipal office during opening hours, from Monday to Friday from 8:30 to 12:00 and from 13:00 to 16:30.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 31 janvier 2018.

Jean-François Bertrand  
Directeur général et secrétaire-trésorier